Objet : Réunion du Conseil de Justice Environnementale – Réunion en présentiel avec une option virtuelle – le jeudi 8 octobre 2026

Cher Acteur de la Justice Environnementale,

Le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) convoque le Conseil de Justice Environnementale (EJC) pour sa prochaine réunion le **jeudi 8 octobre 2026 à 18h30 (HNE).** Les membres du conseil discuteront du programme de subventions de soutien aux intervenants. Une partie désignée de la réunion sera réservée aux commentaires généraux du public.

Veuillez vous inscrire à la réunion en utilisant ce lien :
https://www.zoomgov.com/webinar/register/WN_6jc0DjI-QTOtxvXNLfqQWA

Logistique. Cette réunion se tiendra en présentiel à South Congregational Church, au deuxième étage, avec une option virtuelle via Zoom. La durée de la réunion est estimée à 90 minutes. Le bâtiment est situé au 45 Maple Street, Springfield, MA. Il peut être accessible via les bus B6, B17, G3, G5, P11, R10, R14, T6 ou X90. Des places de stationnement seront disponibles sur le parking.

Services d'interprétation. L'espagnol, le portugais brésilien, le mandarin, le créole haïtien, le vietnamien et le créole capverdien seront proposés virtuellement via Zoom. Une interprétation en espagnol sera disponible en présentiel. Si vous avez besoin d'une interprétation dans une autre langue, les demandes doivent être soumises 48 heures avant le début de la réunion. Des aménagements supplémentaires, notamment des services en langue des signes américaine (ASL), seront disponibles sur demande. Pour demander des aménagements supplémentaires, y compris la langue des signes américaine (ASL), veuillez faire parvenir votre demande par e-mail àmeetings@erg.com. Les demandes d'interprétation en langue des signes américaine (ASL) doivent être soumises trois semaines avant le début de la réunion.

Pour obtenir ces renseignements en anglais grand format ou en braille, appelez 1-877-623-6765. TTY : 1877-623-7773.

Loi sur les Réunions Publiques. Le Conseil de Justice Environnementale fonctionne en vertu de la Loi sur les Réunions Publiques [https://www.mass.gov/the-open-meeting-law] et est ouvert aux membres du public qui souhaitent observer ses réunions officielles.

Plus d'informations sur l'EJC : L'EJC est un conseil nommé par le Gouverneur pour conseiller et formuler des recommandations au Secrétaire de l'EEA en matière des politiques et normes pertinentes pour atteindre les principes de justice environnementale. De tels principes sont définis par la loi de l'État comme des « principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. » La loi est énoncée à l'Article 62L sur ce lien : [https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8].

Des informations supplémentaires sur l'EJC, les réunions à venir et les enregistrements des réunions passées sont disponibles ici : https://www.mass.gov/orgs/environmental-justice-council. Veuillez cliquer sur « Sélectionner la langue » en haut à droite de la page Web pour traduire la page.

Merci,



María Belén Power
Sous-secrétaire à la Justice Environnementale et à l'Équité
Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales